

**DEMANDE DE COMMUNICATION D'UN
DOSSIER PATIENT / RESIDENT**

DIFFUSION	REFERENCE	DATE D'APPLICATION	PAGE
Unités de soins MAS DQEP	GDE-ENR-2015-0024	Mars 2024	1/2

Document à adresser à M. le Directeur
EPSM de la Marne
1 Chemin de Bouy CS 70555
51022 Châlons-en-Champagne Cedex

LE DEMANDEUR : (voir documents à fournir au verso)

Je soussigné(e)

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone :

sollicite la communication :

de l'ensemble de mon dossier

d'une partie de mon dossier :

- lieu(x) de soins :

- hospitalisation particulière (date) :

- pièces particulières (lesquelles) :

du dossier de mon fils/ma fille mineur(e) Nom/Prénom

né(e) le :

en qualité de **titulaire de l'autorité parentale**

du dossier d'un(e) patient(e) décédé(e) M. Mme

né(e) le :

Si vous faites cette demande en qualité d'ayant droit merci de préciser votre lien de parenté :
et d'indiquer ci-dessous le motif pour lequel vous avez besoin d'avoir connaissance des informations médicales :

connaître les causes du décès

faire valoir les droits des ayant-droits

défendre la mémoire du défunt

Argumentez votre motif :

DIFFUSION	REFERENCE	DATE D'APPLICATION	PAGE
Unités de soins MAS DQEP	GDE-ENR-2015-0024	Mars 2024	1/2

MODALITES DE COMMUNICATION DU DOSSIER PATIENT

- la consultation du dossier sur place, à l'EPSM, en présence d'un médecin du service
Je serais accompagné(e) (*Facultatif*) de (nom, prénom, qualité)*
- l'envoi postal du dossier à l'adresse du domicile
- l'envoi postal du dossier au Docteur
- la remise en main propre
- l'envoi postal du dossier à la personne que je mandate (nom, prénom, adresse) :.....

Dans ce cas, le demandeur doit mandater par attestation manuscrite sur papier libre, la personne qu'il désigne et fournir une copie de sa pièce d'identité.

Un seul exemplaire sera adressé.

Fait le / /

Signature du demandeur :

* L'accompagnement par une tierce personne est facultatif. Attention : cette personne aura connaissance d'informations strictement personnelles sur votre santé.

Ce que vous devez savoir :

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR (à joindre à ce document): Vous devez apporter la preuve de votre identité afin de justifier votre droit à consulter le dossier patient.

- Si vous souhaitez consulter votre dossier : vous devez communiquer copie de pièce d'identité recto/verso
- En cas de mesure de protection : Jugement de mise sous protection juridique
- Si vous faites la demande en qualité de tuteur : vous devez fournir copie de votre pièce d'identité recto/verso, ainsi que du jugement de tutelle
- Si vous faites la demande en qualité d'ayant droit : vous devez copier du livret de famille ou du certificat d'hérédité ou de l'acte notarié ou attestation sur l'honneur justifiant de la qualité d'ayant-droit
pour un concubin : tout moyen permettant d'attester que le concubinage était stable, notoire avec une mise en commun même partielle des moyens matériels
- Si vous faites la demande en qualité de personne titulaire de l'autorité parentale : vous devez communiquer copie de votre pièce d'identité recto/verso, du livret de famille

HOSPITALISATION SANS CONSENTEMENT :

Le médecin peut subordonner la consultation des informations médicales recueillies dans le cadre de ces hospitalisations à la présence d'un médecin désigné par le demandeur. Si le demandeur s'oppose à cet accompagnement, la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) sera saisie et elle formulera un avis qui s'imposera.